



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

« *Recrudescence des cas de violations des droits humains dont les assassinats suite au processus électoral en cours...* »

Période du mois de février 2020

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

• INTRODUCTION.

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements, et des violences sexuelles continuent à être commis jusqu'à aujourd'hui. Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL), le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) ; les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement associés aux imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et ont déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT-Burundi s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à œuvrer au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié le 17 septembre 2019 vient encore une fois de le confirmer, et montrer des facteurs de risques pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi à l'approche des élections de 2020, cette commission d'enquête a appelé la communauté internationale à être vigilante pour prévenir d'éventuels crimes contre l'humanité liés au processus électoral de 2020. Nous remarquons que le gouvernement tente toujours de dissimuler les crimes commis, les cas d'assassinats et de disparitions forcées continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient entreprises pour y arriver.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport **vingt-quatre (24) cas** d'assassinats, **six (6) cas** d'enlèvement, **cinquante-six (56) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **huit (8) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

- **ASSASSINATS.**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période où les Burundais cheminent vers le processus électoral de 2020

Ainsi pour cette période du mois de février 2020, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-quatre (24) cas** d'assassinats et **six (6) cas** d'enlèvement.

1. En date du 01 février 2020, un corps sans vie et non identifié a été découvert dans la vallée se trouvant en face de l'hôtel IRAKOZE situé à MUSINZIRA dans la vie de Gitega. Les auteurs de ce meurtre restent inconnus. Aucune enquête n'a été annoncée par la police ou la justice.

2. En date du 02 février 2020, un corps sans vie de Jérôme CISHAHAYO, étudiant mémorant en médecine à l'université du Burundi d'âge compris entre 35 et 40 ans, a été découvert au quartier CARAMA 3 de la zone KINAMA, commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. Selon ses proches, il avait répondu à un appel téléphonique la veille aux environs de 22 heures, et il n'est plus retourné à la maison. Les présumés auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
3. En date du 09 février 2020, Célestin NDABASHINZE âgé de 60 résidant en zone MAGARA de la commune BUGARAMA en province de RUMONGE, ans a été abattu par des hommes armés non identifiés venus à moto selon les témoignages de ceux qui étaient à cet endroit au moment des faits. La police a arrêté un suspect et promet des enquêtes afin de d'arrêter les auteurs de ce meurtre.
4. En date du 09 février 2020, un corps sans vie a été découvert aux abords du lac TANGANYIKA coté du port de RUMONGE. Les circonstances de la mort de cet homme n'ont pas été élucidées. La population de cette localité demande que des enquêtes soient menés pour connaître l'origine des corps sans vie souvent retrouvés dans cette contrée ainsi que leurs présumés assassins.
5. En date du 11 février 2020, un corps sans vie décapité d'Albin NYANDWI âgé de 48 ans, sur la colline MYUGARIRO de la commune MURUTA en province de KAYANZA. Les auteurs de ce meurtre ne sont connus, la police dit avoir commencé des enquêtes.
6. En date du 17 février 2020, un corps sans vie et qui n'a pas été identifié, a été repêché des rives du lac TANGANYIKA coté RUMONGE. Selon les habitants de la localité qui ont vu ce corps, ils précisent qu'il présentait des plaies signe qu'il aurait été torturé avant d'être jeté dans le lac inanimé. Les autorités administratives ont immédiatement ordonné son enterrement avant qu'il y ait des enquêtes pour pouvoir l'identifier et connaître les auteurs de ce meurtre.
7. En date du 18 février 2020, NDAYIZEYE Euraste, récemment rentré d'exil en provenance de la république démocratique du Congo (RDC), et qui résidait sur la colline GASENYI de la zone MUDENDE en commune BUYENGERO, province RUMONGE, a été retrouvé mort suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde. Les circonstances de sa mort ne sont pas bien élucidées, les membres de sa famille pensent

qu'il s'agit d'un montage orchestré et demandent qu'il y ait des enquêtes crédibles.

8. En date du 20 février 2020, Consolante HAVYARIMANA, responsable locale, de la ligue des femmes du CNDD-FDD, qui résidait au quartier KIZINGWE-BIHARA de la zone KANYOSHA commune NTAHANGWA, en mairie de Bujumbura, a été fusillée par des gens non identifiés qui l'ont trouvé à son domicile. Elle a succombé sur le champ, aucun suspect n'est encore identifié pour ce crime.
9. En date du 21 février 2020, un corps sans vie décapité d'une femme qui n'a pas été identifiée a été découvert au bord du lac DOGODOGO situé en commune de RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Les habitants de cette localité disent avoir entendu la veille en pleine nuit un véhicule qui passait avec des cris de détresse d'une personne à bord. La police a immédiatement évacué ce corps vers une destination inconnue. La population de cette contrée demande que des enquêtes soient menées afin que les auteurs de ce meurtre puissent être connus et jugés.
10. En date du 22 février 2020, un militant du CNL connu sous le nom de Felix NDUWAYO est décédé au cachot de la commune MUBIMBI en province de Bujumbura où il était détenu après qu'il ait été arrêté, accusé d'être parmi les présumés rebelles qui ont mené des attaques dans la province de Bujumbura le 19 février 2020. Les actes de torture qu'il a subi lors de son interpellation sont à l'origine de sa mort selon Aimé MAGERA porte-parole du CNL qui dénonce le comportement de l'administration locale qui a vite procédé à l'enterrement de la victime sans que sa famille puisse lui rendre un dernier hommage et procédé elle-même à son enterrement.
11. En date du 23 février 2020, un groupe d'hommes armés a tendu une embuscade sur la colline MAHANGO de la commune MATANA, province de BURURI et a tiré sur les passants faisant un mort et un blessé. La victime est un des responsables des jeunes du parti au pouvoir (les imbonerakure) sur cette colline connu sous le nom d'Eric NIYONGABO qui est décédé sur le champ ainsi que Innocent NGABIRE qui a été légèrement blessé. L'identité de ces présumés assaillants n'est pas encore connue.

12. En date du 23 février 2020, les imbonerakure ainsi que les policiers ont arrêté, ligotés puis exécutés douze (12) présumés rebelles sur la colline MUSENYI de la commune NYABIRABA en province de Bujumbura-rural. Ces actes se sont déroulés au lendemain des attaques des présumés rebelles qui se sont déroulées dans cette province. D'après des sources sur place, il y a eu de légers combats qui ont opposés les forces de sécurité et ces présumés rebelles. Parmi ces prétendus rebelles tués figurent un certain Jean Bosco MINANI, directeur de l'internat de l'école fondamentale située au sein du lycée MARANATA de KIVOGA, un pasteur de l'église adventiste du 7^{ème} jour réputé proche du CNDD-FDD, un imbonerakure connu sous le nom d'Issa NDIKUMANA, démobilisé ancien rebelle des fdd, et deux imbonerakure de MUBIMBI dont un coiffeur. Ce complot d'attaque viserait à interdire les activités du parti CNL concurrent de taille du parti au pouvoir, l'extermination de ces présumés rebelles serait une tentative de punir et d'éliminer les preuves de certaines autorités dans l'implication de ce montage grotesque.

13. En date du 24 février 2020, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié a été découvert sur la colline RUTSIRA, zone GISARENDA, commune MATANA de la province de BURURI. Les auteurs ainsi que les circonstances dans lesquelles cet homme a été assassiné ne sont pas encore connus. La famille demande des enquêtes afin que ceux qui ont assassiné le leur soient connus et traduits en justice.

• **ENLEVEMENTS**

1. En date du 03 février 2020, des hommes en tenue policière et à bord d'un véhicule aux vitres teintés, ont enlevé deux (2) individus qui n'ont pas pu être identifiés. Les faits se sont déroulés sur la colline RUKANA de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Le véhicule est parti à vive allure vers une destination inconnue.

2. En date du 19 février 2020, Jules NEGAMIYE, qui travaillait dans un restaurant chinois en mairie de Bujumbura, a été enlevé par des hommes armés en tenues policières à bord d'un véhicule de marque Toyota Probox immatriculé J8959A sur l'avenue MWARO situé en zone de ROHERO de la ville de Bujumbura. Ses proches ont cherché dans

plusieurs maisons de détention sans succès. Ils demandent qu'ils soient tenus au courant du lieu où se trouve le leur afin qu'ils puissent connaître le mobile de cette arrestation.

3. En date du 19 février 2020, à 21 heures, un militant du CNL et responsable de ce même parti sur la colline KIGUNGA de la commune MUBIMBI en province de Bujumbura, connu sous le nom de NSHIMIRIMANA Augustin qui était détenu au cachot de la zone KINAMA de cette même commune, a été sorti de cet endroit et conduit dans un endroit inconnu.
4. En date du 19 février 2020, le caporal-chef Joseph MUSHIMANTWARI, militaire rescapé de l'attaque des hommes armés sur le poste de commandement militaire situé à MARURA dans la commune de MABAYI de la province de CIBITOKÉ, a été enlevé par des personnes non identifiées lorsqu'il circulait du côté de MAREMBO dans sa commune natale de BUSONI, province de KIRUNDO. Des informations en provenance de son entourage disent que depuis l'attaque ce militaire vivait sous menaces de la hiérarchie militaire. Le lieu où il a été conduit reste inconnu.
5. Claver BARANYIKWA, Un militant du CNL résidant sur la colline MURAMA de la commune NYABIHANGA, en province de MWARO, est sans nouvelles depuis vendredi 28 février 2020. Selon une source dans cette localité, ce militant a été enlevé et embarqué par quatre personnes qui se trouvaient à bord d'un véhicule de type TI immatriculé B6398A du Service National des Renseignements. Sa famille craint pour sa sécurité.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de février 2020. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période **cinquante et six (56) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 08 février 2020, Boaz NIHORIMBERE et Jean NDAYAMBAJE, deux (2) commerçants exerçant au marché de GATWE situé sur la colline SAMPEKE de la commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA, ont été arrêtés et battus par des imbonerakure. Ils sont accusés par ces derniers de superstition dans leur commerce ce que réfutent leurs familles et parlent plutôt des arrestations sur base des mobiles politiques. Les habitants de cette localité demandent que ces commerçants soient libérés et sans conditions.
2. En date du 09 février 2020, six (6) militants du CNL connus sous les noms de : Ezéchiel KARUGENDO, Jean Berchmas NSABIYONGOMA, SINZINKAYO, NDACAYISABA, RURIBIKIYIMVANDA, et Méthode RUGEMINTWAZA, résidants sur la colline NYAKIBINGO de la commune de NTEGA en province de KIRUNDO, ont été arrêtés par des agents de la police après s'être défendus contre les imbonerakure qui les avaient attaqués au moment où ils étanchaient leur soif dans un bistrot de la localité.
3. En date du 10 février 2020, un militant du CNL connu sous le prénom de Stany, a été arrêté par les agents de la police à MUZINDA en province de BUBANZA. Il a été accusé d'Atteinte à la Sureté Intérieure de l'Etat mais selon ses proches, il serait plutôt victime de son appartenance politique.
4. En date du 12 février 2020, deux (2) militants du parti UPRONA reconnu par le pouvoir, Amedé HABIMANA et Evode BIHIZI, respectivement conseiller à la 1ère vice-présidence et cadre à la mutuelle de la fonction publique à Gitega, ont été arrêtés par les agents de la police pour s'être opposés aux dirigeants du parti lors de la désignation des membres qui vont concourir lors des élections législatives prochaines.
5. En date du 20 février 2020, dix (10) militants du CNL résidants dans la zone de MUYIRA de la commune KANYOSHA en province de Bujumbura, ont été arrêté par les agents de la police. Ils ont été accusés d'avoir mené une attaque armée dans cette localité la veille. Les responsables du CNL parlent de montage orchestré en vue d'arrêter et d'emprisonner les militants de ce parti.

6. En date du 21 février 2020, deux (2) militants du CNL dont RWASA Gérard résidant au quartier KAVOGERO de la commune et province KIRUNDO, ont été arrêtés par le Procureur de la république en province de KIRUNDO connu sous le nom de NIYOKINDI Gérard, ce dernier les accuse d'appartenance aux bandes armées ce que les familles des deux militants réfutent et parlent d'arrestation à caractère politique.
7. En date du 23 février 2020, trois (3) militants du CNL résidants sur les collines YANZA et VUMWE de la commune KINYINYA en province de RUYIGI, connus sous les noms de Jean Créature BARANGENZA, Léonard NDINDIRIYEBURENGUKO et Désiré SEMENE, ont été arrêtés par la police en compagnie des imbonerakure pour avoir scandés des slogans du parti CNL. Ils ont été incarcérés au cachot de la commune KINYINYA.
8. En date du 24 février 2020, quatre (4) militants du CNL, connus sous les noms de : MUFYIRI Paul (responsable adjoint de ce parti sur la colline MAHANGO), BIGIRIMANA, NIYONGABO et NZOYIHERA Pierre vivant sur la colline MAHANGO de la commune MATANA en province de BURURI, ont été arrêtés par les agents de la police. Ils sont accusés d'avoir participé dans une attaque qui a visé deux imbonerakure de la localité dont Eric NIYONGABO leur responsable qui est mort sur le champ et un certain innocent NGABIRE grièvement blessé. Mais les proches des arrêtés parlent d'arrestations basées sur des mobiles politiques et demandent qu'ils soient libérés.
9. En date du 24 février 2020, onze (11) militants du CNL dont : HACIMANA chef de colline MAHANGO, NIYONGABO surnommé GISWASWA, NIYONGABO Leonidas, Cyriaque NDAYIZEYE, Paul BIZIMUNGU, normand BIZIMANA, Noël NIYAKIRE, David NIYONGABO, MANIRAKIZA Bernard, Philippe MANEGE, ainsi que serges MBIKEMUNDA, résidants en commune MATANA de la province de BURURI, ont été arrêtés par les agents de la police accompagnés des imbonerakure, puis détenus au cachot de la commune MATANA de la même province de BURURI. Ils sont tous accusés d'atteinte à la Sécurité Intérieure de l'Etat. Mais des sources au sein du Congrès National pour la Liberté (CNL) évoquent des arrestations sur fond de mobiles politiques.

10. En date du 24 février 2020, sept (7) militants et responsable du CNL en commune de NTEGA, ont été arrêtés par le chef de poste de police de NTEGA, sur ordre de l'administrateur de NTEGA, puis torturés par ce dernier. BIGIRIMANA Félicien, un parmi de ces militants du CNL arrêtés, a été dépouillé de sa bicyclette par ce même administrateur. Ils sont accusés d'enseigner l'idéologie de leur parti dans cette commune. Ils sont détenus au cachot de ladite commune en province de KIRUNDO.
11. Dans le cadre de la chasse à l'homme dirigée contre les militants du CNL, qui a suivi les présumés attaques des rebelles dans la province de Bujumbura le 19 février 2020, les agents de la police ont arrêté en date du 26 février 2020, un taxi motard militant du CNL, devant l'école fondamentale de GASERU en commune KABEZI de la même province. Il a été par la suite conduit au commissariat de police de KABEZI où il est détenu.
12. En date du 26 février 2020, des jeunes imbonerakure ont arrêtés trois militants du parti CNL dont un responsable de ce parti sur la colline MUYANGE de la zone RUBIRIZI commune MUTIMBUZI, en province de Bujumbura. BAZIKWANKANA Gloriose et son fils ainsi que leur voisin ont été arrêté lorsque ces imbonerakure dirigés par leur chef sur cette colline nommé Nepo, se sont introduits au ménage de cette dame et les ont arrêtés. Tous sont incarcérés au cachot de la zone RUBIRIZI.
13. En date du 28 février 2020, deux (2) militants du CNL connus sous les noms de NICINYERETSE Pascal et NDUWIMANA Josué, avaient répondu à une convocation du chef de zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province Bujumbura, puis ils ont été embarqués dans un véhicule pic up qui les a conduits vers une destination inconnue. Ces deux militants sont victimes d'une chasse à l'homme des membres du CNL qui a suivi les attaques des présumés rebelles dans la province de Bujumbura en date du 19 février 2020.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de février 2020.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **huit (8)** cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de février 2020.

- **TORTURE**

1. En date du 02 février 2020, quatre (4) militants du CNL résidants sur la colline MUYANGE de la commune BUGENYUZI en province de KARUZI, ont été battus par les imbonerakure. Ces militants du CNL ont été battus lorsqu'ils revenaient du chef-lieu de la commune dans des festivités organisées par leur parti.
2. En date du 16 février 2020, des imbonerakure ont attaqué un ménage d'un militant du CNL situé sur la colline RWERAMBERE de la commune GISURU en province de RUYIGI blessant ainsi deux (2) militants du CNL connus sous les noms de Thaddée NAHIMANA et Evariste MANIRAKIZA. Les responsables du CNL dans cette localité dénoncent des actes prémédités et qui restent impunis.
3. En date du 20 février 2020, Eric SABUMUREMYI, militant du CNL résidant sur la colline KIGINA zone MURUNGURIRA, commune NTEGA de la province KIRUNDO, a été blessé à la machette par un imbonerakure du nom de NIYONZIMA lorsque ce dernier a attaqué le domicile de la victime. La police n'a pas arrêté l'agresseur jusqu'à aujourd'hui.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

En date du 18 février 2020, Anesie NIBIZI résidant sur la colline et commune MUGINA, de la province CIBITOKÉ, a été blessé à coup de grenade lancée à son domicile par des gens non identifiés. La victime a été évacuée vers une structure de soins proche du lieu du crime. Aucun suspect n'a été pour le moment arrêté.

• **AUTRES VIOLATIONS**

1. En date du 10 février 2020, des gens non identifiés ont incendiés les maisons d'Alexandre NIYONGERE et de NZIKORURIHO, caroline, tous militants du Congrès National pour la Liberté, vivants sur la colline KIMINA de la commune KABEZI en province de Bujumbura. Les auteurs de ces incendies restent introuvables.
Les victimes disent être malmenés pour leur appartenance politique et demandent que des enquêtes puissent être menés en vue de punir les coupables de ces incendies volontaires.
2. En date du 18 février 2020, la permanence du parti CNL situé sur la colline BURARA de la commune Busoni en province de KIRUNDO, a été la cible des imbonerakure de cette localité qui ont effacé tous les signes distinctifs de ce parti qui s'y trouvaient. Les militants du CNL dénoncent des actes d'intolérance politique et demandent qu'ils cessent.
3. Julien BAKANIBONA, est membre et responsable du parti CNL sur la colline MWEYA de la zone, commune et province KIRUNDO a été déclaré indésirable par les imbonerakure de cette localité et a été obligé de s'enfuir craignant pour sa sécurité. Il vit actuellement en clandestinité, ces imbonerakure l'avait menacé de mort du fait de son refus d'adhésion au parti au pouvoir. La population dénonce un comportement de ces imbonerakure qui s'arrogent le droit de déclarer un citoyen persona non grata et demandent que ces derniers soient rappelés à l'ordre.
4. En date du 23 février 2020, une réunion du parti d'opposition le MRC-RURENZANGEMERO, qui devrait se tenir au chef-lieu de la province de Gitega a été suspendue et des téléphones portables des journalistes et de certains hommes politiques présents sur le lieu, ont été confisqués par les agents du service national des renseignements.

Le parti dénonce une violation de liberté de réunion alors que ladite réunion avait été autorisée par l'administration locale.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Le processus électoral de 2020 vient aggraver la situation où nous observons beaucoup d'actes d'harcèlement des opposants, ils sont soumis à tous les crimes.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'ouverture ou l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Une répression excessive à l'endroit des partisans du parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde à l'approche des élections de 2020, certains administratifs communaux s'illustrent par des cas de violence à l'endroit des opposants politiques et ne sont pas poursuivis pour ces crimes.

Comme les mois derniers, le mois de février 2020, a été marqué par des assassinats, des arrestations massives et des cas de torture perpétrés par les Imbonerakure avec la complicité de l'administration, la renonciation des autorités du pays de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts du parti au pouvoir devient de plus en plus récurrente.

Le cas des exécutions extrajudiciaires de la zone Rubirizi, un phénomène lié à des montages pour écarter les opposants, devrait interpeller tout le monde sur la volonté du pouvoir actuellement de se maintenir par tous les moyens sauf ceux démocratiques et en recourant même à des crimes contre l'humanité.

Dans ce cadre, nous observons des arrestations arbitraires intempestives et des cas d'enlèvement des opposants ou des personnes supposées l'être ce qui risque de créer une situation d'insécurité généralisée si rien n'est fait pour redresser la situation.

La condamnation injuste des journalistes d'IWACU le 29 janvier 2020 est un acte condamnable qui viole le code pénal et le code de

procédure pénale en vigueur et s'inscrit dans la logique du gouvernement actuel de réprimer les défenseurs des droits humains et les journalistes ce qui n'honore pas l'image du Burundi et de la justice burundaise.

L'appareil judiciaire continue à couvrir les crimes opérés par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- ✓ S'impliquer dans l'arrêt de l'intolérance politique, au discours de haine qui règne et garantir la sécurité de tous les citoyens au pays durant ce processus électoral de 2020.

- **Aux institutions nationales :**

- **A la Commission Electorale Nationale Indépendante :**

De veiller à l'organisation des élections apaisées et de saisir de tous les cas de violations du code électoral et de prendre tous les concurrents sur le même pied d'égalité.

- **A la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme :**

User de leur pouvoir pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi et se saisir des récurrents cas de violations déjà dénoncées par les organisations de droits de l'homme en particulier les exécutions extrajudiciaires de la zone Rubirizi dans la province de Bujumbura rural.

- **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

Suivre de près la situation politico sécuritaire préoccupante qui prévaut au Burundi et s'impliquer dans la recherche d'une solution durable et négociée entre les différents acteurs.